



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Autorité environnementale

Paris, le 22 septembre 2025

Nos réf. : AE/25/838  
N° dossier : 2025-113  
Affaire suivie par : Laurent MICHEL  
[laurent.michel@developpement-durable.gouv.fr](mailto:laurent.michel@developpement-durable.gouv.fr)  
Tél. : 01 40 81 90 32  
Courriel : [ae.igedd@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ae.igedd@developpement-durable.gouv.fr)

Le Président de l'Autorité environnementale

à

Monsieur le Maire de Carquefou

**Objet :** Accusé de réception rectificatif d'une demande d'avis de l'Autorité environnementale (Ae).  
Dossier : Permis d'aménager relatif à l'aménagement d'un site propre pour l'accueil de  
l'opération MASIPRO, service expérimental de mobilité autonome (44)

Conformément au II de l'article R. 122-7 du code de l'environnement, vous m'avez adressé par courrier du 8 septembre 2025 un dossier de demande d'avis, relatif au projet cité en objet.

J'accuse réception de ce dossier, parvenu complet le **11 septembre 2025**.

Conformément à l'article R. 423-69-1 du code de l'urbanisme, l'avis de l'Autorité environnementale a vocation à être rendu dans un délai de trois mois à compter de cette date.

Cet avis sera, dès son adoption, mis en ligne sur le site internet de l'Ae à l'adresse suivante <https://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/l-autorite-environnementale-r145.html> et vous sera notifié.

Le Président de l'Autorité environnementale



Laurent MICHEL